



**PROCÈS - VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 MAI 2023**

Le vingt-trois mai deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du seize mai deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Sonia CLEMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Thomas DREUX.

Excusés : Catherine CROTEAU, Pierrette BUNEL (pouvoir à Sonia CLEMENT-GRINIER), Céline LEPROUX, Jean-Claude POTTIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pascale CHAUSSON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 24 mars 2023 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

1^{er} OBJET : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de St-Michel-de-Chavaignes a contracté une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole en 2022 afin d'avoir une souplesse de gestion financière.

Celle-ci est arrivée à son terme, le Crédit Agricole a transmis une proposition de renouvellement dans les conditions suivantes :

Montant	50 000 €
Durée	12 mois
Taux	0,30 % Euribor 3 mois moyenné index février 2023 = -2,64 %, flooré à 0* soit un taux minimum de 0,30%
Frais de dossier	néant
Déblocage	Par le principe de crédit d'office
Minimum tirage	7 600 €
Commission engagement	0,20 % l'an à la mise en place de la LT

Il convient de se positionner sur ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole présentée ci-dessus et l'autorise à signer tous les documents inhérents à cette ouverture de ligne de trésorerie.

2^{ème} OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Monsieur le Maire informe les conseillers que le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines :

- la performance environnementale
- l'adaptation du territoire au changement climatique
- l'amélioration du cadre de vie

Il précise que cette aide est cumulable avec la DETR.

En conséquence, le projet susceptible d'être éligible concernerait la réfection de l'éclairage public du centre-bourg et route de Coudrecieux (DETR 2021) et la réfection de l'éclairage public rue de la Liberté et la Borde Chailloux (DETR

2022). Cette opération aura pour but d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire la pollution lumineuse et intégrer des dispositifs de réduction de consommation, elle s'intègre dans le domaine de la performance énergétique Axe 1 - Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public.

Le coût de ces travaux est estimé à 105 541 € HT. La commune pourrait solliciter une aide de 50 % soit 52 770,50 € et participerait à hauteur de 20 % minimum.

Il convient d'autoriser le Maire à :

- . déposer cette demande au titre du Fonds vert,
- . approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- . attester l'inscription de cette dépense en section d'investissement et attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et atteste l'inscription de cette dépense en section d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

3^{ème} OBJET : DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le CCAS s'est réuni le 07 avril 2023, une demande d'aide a été examinée et les membres du CCAS ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 14 octobre 2016, par mesure de simplification comptable, le budget du CCAS a été rattaché au budget de la commune depuis le 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se conformer à l'avis de la commission du CCAS concernant cette demande et de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avis du Conseil Communal d'Actions Sociales concernant la demande d'aide instruite en CCAS le 07 avril 2023.

4^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Point subvention** : Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Agence Nationale du Sport a alloué à la commune de St-Michel-de-Chavaignes une subvention de 22 398 € pour le projet de city-stade.

. **Point travaux** : Le plateau ralentisseur rue de la Liberté (situé juste avant l'impasse de la Borde du Gué) a été réalisé début mai 2023 par la Sté Colas. Une subvention de 8 645 euros a été octroyée à la commune de St-Michel-de-Chavaignes dans le cadre des amendes de police pour l'année 2022. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une formation a eu lieu avec Elancité lundi 22 mai 2023 afin de récupérer les données enregistrées du radar pédagogique situé rue de la Liberté. Celles concernant le radar pédagogique situé route de Cournon seront récupérées prochainement et seront présentées lors du prochain conseil municipal.

. **Comice Chavaignais** : La préparation suit son cours, les invitations pour les élus pour l'inauguration ont été envoyées, il convient de se positionner sur le choix de la boisson à proposer pour le vin d'honneur offert par la commune qui aura lieu à 17h le samedi 17 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL	Excusée pouvoir à Sonia Clément-Grinier	Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON Secrétaire de séance	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	excusé
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	excusée